



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

chiffres du chômage

Question au Gouvernement n° 1585

Texte de la question

CHIFFRES DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Laurent Pietraszewski.

M. Laurent Pietraszewski. Ma question s'adresse à Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail.

Selon les chiffres publiés la semaine dernière, au dernier trimestre 2018, le chômage a fortement reculé en France, avec 42 000 inscrits de moins à Pôle emploi. (*Exclamations sur les bancs des groupes LR et GDR.*) Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A est à son plus bas niveau depuis 2014. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.) La baisse constatée aussi pour les catégories B et C démontre une amélioration de la qualité de l'emploi dans notre pays.

Ces résultats sont encourageants et confortent la politique de l'emploi que vous avez engagée, madame la ministre, sous l'autorité de M. le Premier ministre. Toutefois, le chômage de longue durée reste préoccupant ; d'où l'accent mis sur l'apprentissage et la formation professionnelle,...

M. Fabien Di Filippo. Hors-sol !

M. Laurent Pietraszewski. ...avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le plan d'investissement dans les compétences, qui représente un effort exceptionnel de 15 milliards d'euros d'ici 2022.

Le Président de la République a réaffirmé la semaine dernière son opposition à la multiplication des contrats courts, facteur de précarité pour les salariés.

Les députés La République en marche construisent depuis vingt mois un nouveau modèle social permettant l'émancipation par le travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Valoriser le travail, c'est aussi lutter contre sa précarisation. Rappelons quelques faits incontestables : en vingt ans, le nombre de contrats à durée déterminée de moins d'un mois a été multiplié par deux et demi, ce qui a occasionné un surcoût de deux milliards pour l'UNEDIC.

M. Sébastien Jumel. Quelle est la question ?

M. Laurent Pietraszewski. Les organisations patronales viennent de suspendre leur participation à la négociation sur la nouvelle convention UNEDIC, mettant en péril cette négociation, comme le souligne le secrétaire général de la CFDT, M. Laurent Berger.

Madame la ministre, nous sommes, tout comme vous, particulièrement attachés au dialogue social. Je voudrais connaître votre lecture des négociations en cours. En outre, vu les derniers chiffres du chômage, je souhaiterais que vous nous confirmiez les orientations de votre politique de l'emploi pour les prochains mois.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

M. Christian Jacob. Ce n'est pas une question !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Vous avez raison de souligner que les chiffres que vous avez cités sont encourageants. Pourtant, il reste tant à faire ! Depuis notre arrivée au gouvernement, le taux de chômage est passé de 9,7 % à 9,1 % de la population active. C'est un progrès, c'est encourageant, mais après trente ans de chômage de masse, nous ne pouvons pas nous contenter d'un tel niveau.

Vous soulevez deux questions : celle des compétences et celle de la précarité des emplois.

S'agissant de la première, je crois que nous serons tous d'accord ici pour dire qu'elle est cruciale. Un employeur sur deux affirme rencontrer des difficultés de recrutement. Dans la majorité des cas, ces difficultés sont liées aux compétences. Le plan d'investissement dans les compétences a bien démarré. Nous signerons un pacte avec seize régions sur dix-huit au moins. Dans votre région, les Hauts-de-France, la signature aura lieu le 7 février. Les appels à projets aussi bien sur les emplois numériques, verts, que sur l'inclusion des réfugiés, des personnes en situation de handicap, des demandeurs d'emploi et les « prépas apprentissage » sont en plein développement.

M. Sébastien Jumel. Et l'AFPA ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Vous avez évoqué aussi le sujet de la précarité. Oui, il faut plus d'emplois, et que ces emplois soient de meilleure qualité. Pourquoi ? Aujourd'hui, 87 % des embauches se font en contrat à durée déterminée ou en intérim. C'est incomparable avec la situation dans d'autres pays pourtant performants économiquement. De surcroît, la moitié des CDD sont destinés à des moins de trente ans, c'est-à-dire que c'est la seule proposition faite à beaucoup de jeunes. Enfin, 80 % des CDD sont d'une durée d'un mois ou moins ; 30 % sont même d'une durée d'un jour ou moins.

Il y a donc une précarité excessive de l'emploi dans notre pays, ce qui ne permet pas aux salariés de se projeter dans l'avenir, ni aux entreprises d'être performantes en termes de qualité et de sécurité. C'est pourquoi, dans le document de cadrage destiné aux partenaires sociaux, nous leur avons demandé de se pencher sur le sujet de façon massive et vigoureuse, car nous ne pouvons nous projeter vers un marché du travail qui serait basé principalement sur la précarité. Nous attendons que la négociation entre les partenaires sociaux donne des résultats. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Laurent Pietraszewski](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1585

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 janvier 2019](#)